

Carnet de famille

Faire-part de décès

Brigitte GÖLLNER, son épouse
Philippe, son fils
ainsi que les familles parentes et alliées

ont la grande tristesse de faire part du décès de

Jean-Luc GÖLLNER

enlevé à leur tendre affection le 5 octobre 2016,
à l'âge de 60 ans.

La cérémonie religieuse aura lieu
le **lundi 10 octobre 2016, à 14 h 30,**
en l'église **Saint-Matthieu de Colmar.**

Les fleurs et les plaques pourront être remplacées
par des dons en faveur de la Ligue contre le cancer.

La famille remercie l'ensemble du personnel du CHU
de Haute-pierre et de l'hôpital Pasteur,
pour leur gentillesse et leur dévouement,
ainsi que toutes les personnes qui s'associeront
à sa grande peine.

CET AVIS TIENT LIEU DE FAIRE-PART ET DE REMERCIEMENTS

A tous ceux qui l'ont connu, aimé et estimé, nous avons la tristesse
de faire part du décès de

**Monsieur
Claude MUCKENSTURM**

notre cher cousin, parrain, parent et ami, enlevé
à notre tendre affection le mercredi 5 octobre 2016,
à l'âge de 80 ans.

Les familles en deuil : GILGENKRANTZ, BENTZINGER
68240 Sigolsheim

La cérémonie religieuse sera célébrée le **samedi 8 octobre 2016,**
à 9 h, en l'église Saints-Pierre-et-Paul de Sigolsheim.

La famille remercie, tout particulièrement, son médecin traitant
le docteur Muller, l'ensemble du personnel de la résidence
de la Weiss de Kaysersberg et de l'hôpital Pasteur de Colmar.

CET AVIS TIENT LIEU DE FAIRE-PART ET DE REMERCIEMENTS

**LES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ DE MUSIQUE
SAINTE-CÉCILE DE SIGOLSHEIM**

ont la tristesse de faire part du décès de leur ami

Claude MUCKENSTURM

Leur ancien chef, qui a œuvré une grande partie de sa vie
pour leur société.

Nous garderons de Claude un souvenir ému
et le remercions pour son engagement.

RECTIFICATIF

Il convient de noter dans l'annonce de décès de

Madame Denise HABLITZ
née **LUDWIG**

que le lieu de culte a changé.

La cérémonie religieuse aura lieu le **samedi 8 octobre 2016,**
à 10 h, en l'église protestante Saint-Jean,
avenue de Rome à Colmar, suivie de l'inhumation au cimetière
de Niedermorschwihr.

Monsieur Louis WESSANG
Madame et Monsieur Philippe WESSANG
ont la profonde tristesse de faire part du décès de

Madame Andrée WESSANG
née **ZIRGEL**

sa très chère épouse, sa chère maman, belle-maman, sœur,
belle-sœur, cousine, tante, parente et amie, enlevée
à leur tendre affection le 5 octobre 2016, à l'âge de 84 ans.

La cérémonie religieuse aura lieu le **lundi 10 octobre 2016,**
à 14 h 30, en la chapelle du Centre de repos et de soins,
40 rue du Stauffen à Colmar, suivie de l'inhumation.

La famille remercie l'ensemble du personnel du CDRS
"Les platanes 2", pour sa gentillesse et son dévouement,
ainsi que toutes les personnes qui s'associent
à sa grande peine.

CET AVIS TIENT LIEU DE FAIRE-PART ET DE REMERCIEMENTS

**Annonces légales et
judiciaires**

avec eurolegales.com

Enquête publique

**APPROBATION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIÉE
DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS (P.O.S)**

Commune de Munster

Par délibération du 6 septembre 2016, le Conseil municipal de Munster
a approuvé la modification simplifiée du Plan d'Occupation des Sols de la
commune.

Le dossier de P.O.S modifié est tenu à la disposition du public à la Mairie
de Munster ainsi qu'à la Préfecture du Haut-Rhin aux jours et heures
habituels d'ouverture des bureaux.

766588300



**AVIS
D'ENQUÊTE PUBLIQUE
RELATIVE AU PROJET DE SCOT
COLMAR-RHIN-VOSGES**

Syndicat Mixte pour le SCOT Colmar-Rhin-Vosges

L'enquête publique visée par l'arrêté n°2-2016 du président du Syndicat
Mixte pour le SCOT Colmar-Rhin-Vosges en date du 13 septembre 2016
porte sur le projet de Schéma de Cohérence Territoriale Colmar-Rhin-
Vosges arrêté le 24 mai 2016. Elle se déroulera pendant une durée de 34
jours consécutifs du 5 octobre 2016 à 8 h 30 au 7 novembre 2016 à
12 heures.

Le siège de l'enquête est fixé au dans les locaux de Colmar Agglomération,
32 cours Saint Anne, 68000 COLMAR.

L'enquête publique est menée en vue de permettre au Comité Syndical du
Syndicat Mixte pour le SCOT Colmar-Rhin-Vosges, autorité compétente,
d'approuver le schéma de cohérence territoriale Colmar-Rhin-Vosges par
délibération.

Le président du Tribunal Administratif de Strasbourg a désigné Madame
Anne WAECHTER (Directrice Générale des Services) en qualité de
commissaire enquêteur titulaire et M. Maurice ZIMMERLE
(Fonctionnaire territorial) en qualité de commissaire enquêteur
suppléant.

Le dossier comporte le projet de SCOT Colmar-Rhin-Vosges et le recueil
des avis des personnes publiques associées. Il comprend notamment les
informations environnementales se rapportant à son objet, avec l'état
initial de l'environnement, le résumé non technique, l'évaluation
environnementale et l'avis de l'autorité environnementale émis sur ces
documents.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour
recevoir ses observations orales ou écrites sur le projet de SCOT, aux lieux,
jours et heures définis ci-dessous :

- **Locaux du Syndicat Mixte le 5 octobre 2016 de 8 h 30 à 12 heures**
- **Mairie de Turckheim, le 12 octobre 2016 de 10 h 30 à 13 heures**
- **Mairie d'Ingersheim, le 12 octobre 2016 de 14 heures à 16 h 30**
- **Mairie de Horbourg-Wihr, le 15 octobre 2016 de 9 heures à 11 h 30**
- **Mairie de Metzeral, le 19 octobre 2016 de 9 h 30 à 12 heures**
- **Mairie de Munster, le 19 octobre 2016 de 13 h 30 à 16 heures**
- **Mairie de Winzenheim, le 25 octobre 2016 de 9 h 30 à 12 heures**
- **Mairie de Colmar (salle des objets trouvés, entrée principale puis à gauche) le 25 octobre 2016 de 14 heures à 16 heures**
- **Mairie de Neuf-Brisach, le 26 octobre 2016 de 9 h 30 à 12 heures**
- **Mairie de Volgselsheim, le 26 octobre 2016 de 13 h 30 à 16 heures**
- **Mairie de Win-au-Val, le 26 octobre 2016 de 15 heures à 17 heures**
- **Mairie de Munzenheim, le 2 novembre 2016 de 9 heures à 11 h 30**
- **Mairie de Biesheim, le 2 novembre 2016 de 14 heures à 16 h 30**
- **Locaux du Syndicat Mixte le 7 novembre 2016 de 8 h 30 à 12 heures**

Un registre est tenu à la disposition du public dans ces lieux pour y
consigner les observations.

Le dossier soumis à l'enquête publique sera consultable sur le site internet
du SCOT : www.scot-crv.fr et dans les lieux de permanences cités ci-des-
sus. Il sera également consultable au siège de chacun des établissements
publics de coopération intercommunale présents sur le territoire du
Syndicat Mixte : Colmar Agglomération (32 cours Sainte-Anne à 68000
Colmar aux heures habituelles d'ouverture), Communauté de Communes
du Pays de Brisach (16 rue de Neuf-Brisach à 68000 Volgselsheim aux
heures habituelles d'ouverture), Communauté de Communes de la Vallée de
Munster (9 rue Sébastopol à 68114 Munster aux heures habituelles
d'ouverture).

Les observations, propositions et contre-propositions peuvent également
être adressées par correspondance au commissaire enquêteur au siège de
l'enquête : par courrier à l'attention de Madame le Commissaire
Enquêteur au Syndicat Mixte pour le SCOT Colmar-Rhin-Vosges, 32 cours
Sainte-Anne, 68000 Colmar ; par courrier électronique dédié :

enquetepublique-scotcrv@aggl-colmar.fr
Le dossier d'enquête est également consultable sur le site internet :

<https://www.registre-dematerialise.fr/188>, et les observations, propositions et
contre-propositions peuvent également être formulées sur ce site internet.

A l'issue de l'enquête publique, le commissaire enquêteur établira un rapport
relatif au déroulement de l'enquête publique et rédigera des conclusions
motivées au titre de l'enquête, en précisant si elles sont favorables ou non au
projet présenté.

Le public pourra consulter le rapport et les conclusions motivées du
rapport du commissaire enquêteur dans les mairies de chacune des
communes du périmètre, dans les Communautés de Communes et
d'Agglomération présentes dans le périmètre du SCOT, ainsi qu'au
Syndicat Mixte (locaux de Colmar Agglomération), aux jours et heures
habituels d'ouverture. Ces documents seront également consultables
pendant un an, à compter de la date de clôture de l'enquête publique : sur
le site internet du SCOT (www.scot-crv.fr) et sur le site internet
<https://www.registre-dematerialise.fr/188>

Les demandes d'informations sur le déroulement de l'enquête publique
ou sur le projet de SCOT Colmar-Rhin-Vosges sont à adresser par courrier
à l'attention de M. Yves HEMEDINGER, Président du Syndicat Mixte pour
le SCOT Colmar-Rhin-Vosges, 1 place de la Mairie, Mairie de Colmar,
68021 Colmar ; par téléphone au 03 89 20 67 44 auprès de Madame Peggy
KILLIAN, Directrice du Syndicat Mixte pour le SCOT Colmar-
Rhin-Vosges ; par mail à l'adresse électronique scot@aggl-colmar.fr.

Cet avis sera affiché au siège du Syndicat Mixte du SCOT CRV, au siège de Colmar
Agglomération, au siège de la Communauté de Communes de la Vallée de Munster,
au siège de la Communauté de Communes du Pays de Brisach et dans les mairies
de chacune des communes incluses dans le périmètre du SCOT Colmar-Rhin-
Vosges.

Yves HEMEDINGER
Président du Syndicat Mixte pour le SCOT Colmar-Rhin-Vosges

766468500

TOUS LES AVIS

DE LA PRESSE RÉGIONALE, DU
BOAMP, DU JOUE ET PLUS ENCORE.



francemarchés.com
TOUS LES JOURS, TOUS LES MARCHÉS

Consultez les avis de décès sur www.libramemoria.com
et déposez gratuitement vos condoléances



Avis de décès - Livre de condoléances - Remerciements
Actualités - Annuaire des professionnels
Informations pratiques

www.libramemoria.com
1^{er} site du Grand Est d'avis de décès